**Recommandations du 11ème Symposium scientifique international de l’OCVI : Législations sur la protection de l’environnement : Pour un développement durable**

**13ème Conférence générale,**

**Makkah Al-Moukaramah (Royaume d’Arabie saoudite)**

**25-27 Chawwal 1434 H/1-3 septembre 2013**

1- Créer l’observatoire de l’environnement et du développement durable des capitales et villes islamiques avec pour mission de suivre toutes les expériences écologiques des capitales et villes islamiques et de surveiller leurs activités comme suit :

 1-1. Suivre les problèmes écologiques.

 1-2. Elaborer un formulaire des indicateurs de l’environnement et du développement.

 1-3. Evaluer la révision des législations qui se rapportent à l’environnement.

2- Elaborer un guide d’information écologique pour la stratégie du développement durable, à la lumière des principes de la charia islamique.

3- Lancer un appel en faveur de l’extension de la formule de création de villes vertes dans les capitales et villes islamiques, et encourager la plantation de forêts au moyen du recours aux eaux usées et traitées, tout en mettant en place les instruments législatifs requis pour garantir leur continuité et leur préservation.

4- L’adoption par les capitales et villes islamiques des appareils et instruments économiques, pédagogiques, éducatifs, informatiques et de sensibilisation, qui figurent parmi les instruments écologiques les plus efficients qui permettent de favoriser le respect volontaire des législations écologiques.

5- Encourager les autorités locales à adopter les formules de recyclage des déchets et de réutilisation des aux traitées, en vue de réaliser les principes de durabilité de l’environnement.

6- Recourir aux énergies durables et renouvelables pour préserver les ressources, l’énergie et le droit des générations à venir à pouvoir en jouir.